

Garantie 15 ans



James Hardie Bâtiment SAS (ci-après désignée par «James Hardie») garantit, à l'acheteur et aux sous-acquéreurs d'un produit James Hardie® habillage de façade avec technologie ColorPlus™ (ci-après désigné par « le Produit »), pour la seule utilisation en Europe*, lorsque le Produit est utilisé conformément à sa destination, et qu'il est installé et entretenu conformément au manuel d'installation publié par James Hardie, pendant une période de 15 ans à compter de la date d'achat (« la Période de Garantie »), que le Produit:

- 1 ne se fissurera, craquèlera, écaillera, moisira ou ne délaminera pas, et
- 2 résistera aux dommages causés par les attaques de termites (« la Garantie »).

Si, pendant la période de garantie, un Produit s'avère présenter un défaut couvert par la Garantie, James Hardie fournira un Produit de remplacement ou remboursera le prix d'achat. Lorsque le Produit est remplacé selon les modalités de la présente Garantie, la garantie originale s'appliquera au Produit de remplacement pendant le reste de la Période de Garantie.

Toute mise en jeu de la Garantie de James Hardie par son bénéficiaire en application des Présentes sera soumise à la procédure suivante:

- 1 Le bénéficiaire doit prouver qu'il est bien le titulaire de la Garantie en présentant à James Hardie la facture d'achat, comportant la date d'achat;
- 2 Le bénéficiaire de la Garantie doit informer James Hardie (par écrit) dans les 2 mois suivant la découverte du défaut constaté. La déclaration doit décrire l'emplacement du Produit, les détails du défaut constaté et toutes autres informations pertinentes. Si le bénéficiaire de la Garantie ne déclare pas le défaut dans les 2 mois à compter de sa découverte, il perd le droit d'en demander la Garantie;
- 3 A compter de la découverte du défaut, le bénéficiaire de la Garantie devra mettre en œuvre tous ses efforts pour empêcher l'aggravation du dommage jusqu'à ce que le défaut constaté soit corrigé ;
- 4 Le bénéficiaire de la Garantie doit permettre à James Hardie l'accès à la structure ou le Produit est installé, afin de pouvoir évaluer la réclamation de Garantie.

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

La garantie ne couvre pas les dommages ou les défauts résultant ou pouvant être attribués d'une quelconque manière à: (a) l'entreposage, l'expédition, la manipulation ou l'installation de manière inadéquate du Produit (y compris, sans s'y limiter, le défaut d'installation du Produit conformément aux instructions d'installation fournies par James Hardie dans le manuel d'installation ou les réglementations locales en matière de construction) et/ou l'installation ou l'entretien inadéquat des accessoires et/ou l'utilisation d'accessoires inappropriés, (b) la négligence, (c) la faute lourde, (d) l'usage non conforme, (e) la réparation ou l'altération, (f) les catastrophes naturelles incluant notamment les inondations, les incendies, les intempéries graves, etc., (g) l'impact des objets tiers, (h) le développement de moisissures, mildiou, champignons ou tout autre organisme, (i) le manque d'entretien adéquat, (j) les défauts, la défaillance ou l'endommagement de la structure sur laquelle le Produit est posé, (k) toutes les causes autres que des défauts de fabrication attribuables à James Hardie et couverts par la Garantie. La Garantie ne couvre pas (l) des irrégularités de nature esthétique qui n'affectent pas les performances du Produit ou de la peinture.

Chaque couleur est soumise à un processus de vieillissement. Pour plus d'informations, veuillez contacter le service technique de James Hardie.

James Hardie ne sera en aucun cas tenu pour responsable des dommages indirects, immatériels ou consécutifs résultant de défauts occasionnés par une fabrication défectueuse ou un matériel défectueux. Ceci inclut les frais de main d'œuvre ou autres dépenses liées au déménagement ou à l'installation de produits originaux ou de remplacement. Aucun tiers n'est autorisé à apporter des modifications, extensions ou adjonctions à la présente Garantie. Dans le cas où une telle situation se produirait, James Hardie ne sera en aucun cas lié par un tel engagement. Toutes les garanties, obligations et responsabilités autres que celles expressément stipulées par James Hardie sont exclues.

Important

LES CONSOMMATEURS ONT DES DROITS LÉGAUX EN VERTU DE LA LOI NATIONALE QUI LEUR EST APPLICABLE, LESQUELS NE SONT PAS MODIFIÉS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

Tous les droits et toutes les obligations résultant de la présente garantie seront exclusivement régis par le droit français et interprétés selon celui-ci. Si le bénéficiaire de la Garantie est un commerçant, tous litiges résultant de la présente garantie ou liés à celle-ci seront exclusivement soumis à la compétence du tribunal de commerce de Paris.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez consulter notre site Web à l'adresse: www.jameshardie.fr

Prière d'envoyer toute réclamation à:

JAMES HARDIE BÂTIMENT Tél.: 01 70 37 36 35
 6, place de la Madeleine Fax: 01 70 37 36 36
 75008 PARIS, France Email: jameshardie.fr@jameshardie.com

*Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Biélorussie, Belgique, B *Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Biélorussie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cité du Vatican, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France (Guadeloupe, La Réunion, Martinique, Guyane française incluses), Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, République tchèque, Roumanie, Russie, Saint-Marin, Serbie et Monténégro, Slovaquie (République slovaque), Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

© 2021 James Hardie Europe GmbH. TM and ® sont des marques commerciales déposées ou non de la société James Hardie Technology Limited et James Hardie Europe GmbH. La garantie James Hardie s'applique à tous nos produits en ciment composite. Consultez les modalités de notre garantie en vous rendant sur notre site www.jameshardie.fr/garanties.